

Communiqué de presse

Jeudi 30 août 2012

Oui aux trois accords fiscaux, non à une interdiction excessive du tabagisme

Le Comité d'economiesuisse a arrêté aujourd'hui les positions pour les votations des prochains mois qui concernent la politique économique. L'organisation faîtière de l'économie rejette l'initiative « Protection contre le tabagisme passif » qui sera soumise au peuple le 23 septembre. En revanche, economiesuisse soutient résolument les accords fiscaux conclus avec l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni. Dans la mesure où la demande de référendum aboutit, le vote sur ces accords aura lieu le 25 novembre.

Le différend au sujet des avoirs non fiscalisés de particuliers étrangers, clients de banques suisses, pèse depuis longtemps sur les relations avec plusieurs États et nuit à la place financière. L'introduction d'un impôt libérateur, tels que le prévoient les accords avec l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne, désamorce ce conflit, sans que la Suisse doive abandonner la protection de la sphère privée des clients des banques. Les accords règlent non seulement les modalités de l'impôt libérateur à venir, mais aussi tous les dossiers hérités du passé. Ils clarifient la situation et mettent fin aux différends fiscaux avec des partenaires économiques importants. La place financière et l'ensemble de l'économie en bénéficient. Au vu de ce qui précède, le Comité d'economiesuisse défend avec conviction le oui aux trois accords.

La Fédération des entreprises suisses rejette, par contre, l'initiative « Protection contre le tabagisme passif ». Cette dernière souhaite interdire, à l'échelle nationale, la fumée sur tous les postes de travail ainsi que dans les lieux publics. En cas d'adoption, il serait même rigoureusement interdit de fumer à un poste de travail prévu pour une seule personne et dans les chambres d'hôtel, ce qui est exagéré. De plus, des compétences seraient transférées des cantons à la Confédération, sans que cela soit nécessaire, et des libertés seraient réduites de manière disproportionnée. economiesuisse est convaincue que la loi fédérale, entrée en vigueur en 2010, et largement acceptée, garantit une protection suffisante de la population en ce qui concerne la fumée passive.

Pour toutes questions :

Ursula Fraefel

Téléphone : +41 79 505 52 87

Courriel : ursula.fraefel@economiesuisse.ch